



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-729

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des services numériques

75-2024-11-22-00002 - Arrêté portant délégation de signature
-Directeur des services numériques (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-11-22-00002

Arrêté portant délégation de signature
-Directeur des services numériques

Arrêté de délégation de signature

Le directeur des services numériques,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R 6147-5, et R 6147-10 et R. 6143-38,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial du 3 juin 2024 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des services numériques (DSN),

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : délégation de signature est donnée à M. Pierre BLONDÉ, adjoint au directeur des services numériques, à l'effet de signer tout acte et document administratif entrant dans le champ de délégation de signature du directeur des services numériques.

ARTICLE 2 : délégation de signature est donnée à Mme Sandrine GABOREL, secrétaire générale de la direction des services numériques, à l'effet de signer tout acte et document administratif entrant dans son champ de compétence.

ARTICLE 3 : délégation de signature est donnée aux directeurs des pôles de la direction des services numériques et à leurs adjoints à l'effet de signer les mises en ordre de marche, les vérifications d'aptitude, les vérifications de service réguliers et les procès-verbaux de service fait relevant des attributions du pôle placé sous leur responsabilité.

Les délégataires de la présente délégation sont les suivants :

- M. Thierry de LAITRE, directeur du pôle Centre de Solutions Applicatives, ou en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe MATI, adjoint au directeur ;

- M. Thomas LOPEZ-PIERRET, directeur du pôle Centre de Solutions Infrastructures ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jacques HULLU, adjoint au directeur ;
- M. Jean-Michel ZAMI, directeur du pôle Centre de Support Unifié, ou en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe MANIN, adjoint au directeur ;
- Mme Caroline GERMAIN, directrice du pôle Innovation & Données, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine MURZEAU, adjoint à la directrice ;
- M. Ulisse CIMOLINO, co-directeur du pôle Opérations,
- M. Lilian DAUTAIS, co-directeur du pôle Opérations ;
- Mme Corinne SAUNIER, directrice du pôle Relations Clients ;
- M. Didier PERRET, responsable du pôle Sécurité du Système d'Information (RSSI) au pôle de direction, ou, en cas d'empêchement Mme Samia REBAÏ adjointe au responsable à compter du 02 décembre 2024.

ARTICLE 4 : les arrêtés de délégation de signature antérieurs à la date du présent arrêté sont abrogés.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22/11/2024

Raphaël Beaufret
Directeur des Services Numériques

Signé